AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-4-81681446

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 186 (7ème envoi de 1981) -

2 avril 1981

/VIGNE/ EXCORIOSE.

Le débourrement est commencé ; cesser d'utiliser les produits à base d'arsénite de soude ou bien les huiles jaunes.

Dans les rares parcelles très atteintes en 1980, on peut compléter l'action du traitement d'hiver en appliquant au stade D (*apparition des feuilles rudimentaires*), l'un des produits suivants (*dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre*) :

- dichlofluanide à 200 g (EUPARENE)
- dithianon à 50 g (DELAN)
- folpel à 150 g (N.S. = Nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 250 g (DITHANE M45, DITHANE LF, SANDOZEBE)
- métirame de zinc à 320 g (POLYRAM)
- propinèbe à 280 g (ANTRACOL)

- cymoxamide (anciennement curzate) en nombreuses associations :
  - cuivre + captafol + cymoxamide (SYPHAL)
  - cuivre + zinèbe + cymoxamide (CUPROFIX CZ ACTIVE)
  - cuivre + zinèbe + cymoxamide + folpel (CUPROFIX F ACTIVE)
  - folpel + captafol + cymoxamide (SYGAN)
  - folpel + cymoxamide (ANTEOR)
  - folpel + cymoxamide + cuivre (ANTEOR C)
  - mancozèbe + cymoxamide (FULVAX, REMILTINE, REMILTINE S)
- captafol + folpel (MYCODIFOL)
- phoséthyl d'Al. + folpel (MIKAL)
- phoséthyl d'Al. + mancozèbe (RHODAX)
- folpel + mancozèbe (MANCOFOL)
- manèbe + méthylthiophanate (PELTAR)
- milfurame + folpel (VAMIN, CALTAN).

Dans ces mêmes parcelles (Jurançon, Ugni blanc principalement), prévoir une seconde application dès que la majorité des bourgeons auront atteint le stade E (*premières feuilles étalées, sarment herbacé nettement visible*).

MILDIOU.

L'arrivée à maturité des germes hivernants (Oeufs d'hiver) est assez précoce et cela peut présager l'établissement de foyers primaires également précoces.

Il est donc conseillé de veiller à faciliter l'écoulement des eaux de pluies afin d'éviter la formation de flaques d'eau, très favorables à l'installation de la maladie.

ACARIOSE.

Dans les vignes jeunes (les plus sensibles) qui ont présenté des symptômes d'acariose en 1980, traiter dès que les pousses auront 3 à 8 cm, avec un produit à base de :

- vamidothion (KILVAL, SEPAPHID) à 50 g de m.a./hl, ce produit est peu toxique pour les auxiliaires,
- dicofol (N.S.) à 50 g de m.a./hl, peu toxique pour les auxiliaires,
- bromopropylate (NECRON) à 50 g de m.a./hl, peu toxique pour les auxiliaires.

COUPE-BOURGEONS (*charançons - noctuelles*).

Si les bourgeons sont creusés par le dessus, il s'agit de dégâts de charançons ; traiter les souches atteintes et les voisines avec un produit à base soit de lindane à 45 g de m.a./hl, soit d'endosulfan à 60 g de m.a./hl.

S'il s'agit de Vers gris (les dommages sont causés la nuit), épandre des appâts, de préférence sur sol humide, le soir.

Préparation de l'appât : pour 100 kg de son, utiliser (dose en matière active) l'un des produits suivants :

P. 245

-endosulfan à 200 g (THIODANE, INSECTOPHENE), lindane à 400 g (NOMBREUSES SPECIALITES), toxaphène à 600 g (PHENORYL), polychlorocamphane à 600 g (SOPRAPHENE 75).

Le commerce présente aussi des appâts-granulés prêts à l'emploi :

- 30 à 50 kg de produit commercial à l'hectare :
  - carbaryl (SEVIN APPAT), lindane (NOMBREUSES SPECIALITES), toxaphène (SOPRAPHENE GRANULES).
- 100 kg de produit commercial à l'hectare :
  - phoxime (VOLATON S, AGRIDINE 5 G).

Les attaques de coupe-bourgeons sont toujours très localisées (quelques souches), aussi, éviter de traiter des parcelles entières (dépense inutile, destruction de la faune auxiliaire).

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER.

Nous sommes entrés, depuis quelques jours, dans la période où les risques d'attaques importants sont possibles.

Les prochaines contaminations risquent d'être importantes lors des pluies à venir, en raison du grand nombre de germes susceptibles d'être projetés. De plus, les premières taches résultant de l'attaque produite à l'occasion de la pluie du 22 au 23 mars vont apparaître au cours des prochains jours.

En conséquence, il y a intérêt à renouveler la protection en veillant au respect des doses homologuées et en fonction de la quantité de bouillie répandue à l'hectare (voir le bulletin n° 180 du 6 janvier 1981). Ajouter un antioïdium dans les vergers de pommiers sensibles à cette maladie.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

GNOMONIA DU CERISIER.

D'importantes projections d'ascospores se sont produites lors des dernières pluies et vont se poursuivre au cours des pluies à venir.

D'autre part, le jeune feuillage se développe très rapidement. Il est donc conseillé d'effectuer, dans les vergers où la maladie est présente (feuilles sèches persistant sur les arbres), un nouveau traitement.

/ TOUS ARBRES FRUITIERS /

ARAIGNEES ROUGES (P. ulmi).

Les éclosions d'oeufs d'hiver ont commencé dans les tout derniers jours du mois de mars, mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre pour le faire, le cas échéant, les indications d'un bulletin ultérieur.

/ TOUTES CULTURES /

PROTECTION DES ABEILLES.

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles, tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente et dont la liste suit :

- amitraze
- bacillus thuringiensis
- binapacryl
- bromophos
- bromopropylate
- chinométhionate
- cyhéxatin
- dialiphos
- dicofol
- diéthion
- diflubenzuron
- endosulfan
- fenbutatin oxyde
- phosalone
- polychlorocamphane
- pyrimicarbe
- pyréthrines synergisées
- roténone
- tétradifon
- tétrasul
- toxaphène

Les employer en dehors des périodes de butinage intense.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.